

Soutien pour la diffusion de la recherche (bourse de voyage)

Le CIRST appuie les membres de sa communauté étudiante qui participent à des activités de diffusion de la recherche (colloque, congrès, etc.) par le remboursement de dépenses liées au déplacement, à l'hébergement et à des frais d'inscription s'il y a lieu.

Le montant maximal du soutien dont peut bénéficier une personne au cours d'une même année (de mai à avril de l'année suivante) est de 800 \$.

Dans le cadre d'un même programme de formation, les demandes de soutien ne peuvent excéder un montant total de 800 \$ (maîtrise), de 2 000 \$ (doctorat). Ce montant est de 1 600 \$ pour les personnes chercheuses au postdoctorat.

Le financement est conditionnel à la disponibilité des fonds au CIRST.

Marche à suivre et évaluation des demandes

Télécharger le formulaire "[Programme de soutien aux activités de diffusion de la recherche](#)" sur le site du CIRST et le retourner à l'équipe de coordination une fois rempli.

Les demandes sont évaluées par la coordination du Centre qui en évalue l'admissibilité. Une réponse est fournie par courriel.

Directives générales

- Aucune avance de fonds n'est accordée.
- Les membres ayant bénéficié du soutien du CIRST doivent indiquer leur affiliation au CIRST dans tout document faisant état de leur rattachement institutionnel (programme, actes de colloque, présentation multimédia...). Les logos sont disponibles sur demande.
- Après l'activité :
 - Fournir toutes les preuves de paiement pour les dépenses à rembourser (factures avec indication du mode de paiement). Pour les déplacements en train, autobus ou avion, il est obligatoire de fournir les cartes d'embarquement.
 - Joindre un programme de l'événement où apparaît clairement votre nom ou, si indisponible, une attestant la participation émise par les organisateurs de l'événement.

**Dépôt des demandes en tout
temps au cirst@uqam.ca**